

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 février à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2024

Présents : JOSLIN Jean-Louis - OLLIER Michel - MARTIN Valéry - BARRABAND Jean-Paul -FENILLE Audrey -HEBEL Marc -MORIN Matthias - PEYLET Jessica - RONDIER Jean-Michel.

Excusée : BISSON Virginie (pouvoir Valéry MARTIN)

Secrétaire : FENILLE Audrey

Début du conseil : 19h45

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 16.01.2024

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil municipal

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose FENILLE Audrey comme secrétaire de séance.

3. Compte de gestion et compte administratif du budget Assainissement

Compte administratif Assainissement

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. Le maire rappelle que le compte administratif fait apparaître les opérations réelles (curage, analyses, entretien courant) et les opérations d'ordre budgétaires (amortissements) qui se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique. Il indique qu'il faudra envisager de valoriser les heures agents à l'entretien des stations en vue du transfert de la compétence assainissement à la communauté de commune Creuse Grand Sud en 2026.

Section de fonctionnement

- Dépenses : 8.031,24 €
- Recettes : 8.350,75 €
- Excédent de l'exercice : + 319,51€
- Excédent reporté 2022 C/002 : 16.160,37 €
- Excédent final : 16.479,88 €

Section d'investissement

- Dépenses : 3.469,44 €
- Recettes : 5931,00 €
- Excédent de l'exercice : + 2.461,06 €
- Excédent reporté 2022 C/001 : 12.379,12 €
- Excédent final : 14.840,18 €

Le maire ne participe pas au vote et quitte la salle. M Ollier soumet l'approbation du compte au vote.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Le maire soumet au vote le compte de gestion émis par les services de gestion comptable d'Aubusson qui correspond au compte administratif.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

4. Affectation des résultats : Budget Assainissement 2024

Budget Assainissement 2024

Report au C/002 Fonctionnement 2024 : 16.479,48 €

Report au C/001 Investissement 2024 : 14.840,18 €

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

5. Travaux ONF

Le Maire présente le devis de 6210€ de l'ONF du programme d'action préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier pour l'année 2024. L'ONF intervient sur les parcelles communales.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

6. Redevance d'occupation du domaine public

Cette redevance due par l'entreprise Orange est liée au nombre de kilomètre de raccordement aérien (21,656 km - 1393 €) et en sous-terrain (14,365 - 680€), à la superficie des bornes pavillonnaires (0,20 m²) et à la superficie des armoires (0,5 m² - emprise 22 €) appliqué au coefficient de l'année 2023. Le maire demande l'accord du versement par Orange de la somme totale de 2095 € à la commune.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

7. Groupement d'achat électricité

La commune adhère à un groupement d'achat d'électricité qui doit être renouvelé avant le mois de mars pour couvrir les années 2026 à 2029. Le maire demande l'acceptation de reconduire ce contrat qui donne toutes satisfactions.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

8. Maintenance éclairage public

JL Joslin demande au Conseil de délibérer sur le contrat de maintenance porté par SDEC (syndicat départemental des énergies de la Creuse). Ce contrat n'engage pas la commune qui pourra faire intervenir d'autres prestataires.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

9. Subventions et adhésions

Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour 100 €. Le CAUE intervient pour du conseil et tout récemment pour l'aménagement de l'aire de loisirs de Farges.

Adhésion à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse à hauteur de 1€/habitant. L'agence gère les études d'urbanisme pour la commune. AAA.23 porte également le projet alimentaire territorial PAT à l'origine de l'opération « le grand repas » du mois d'octobre à la cantine de l'école. Le maire soumet aux votes ces deux adhésions.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

10. Convention restauration scolaire (agence attractivité et aménagement AAA.23)

La mairie a lancé un travail de sensibilisation à la consommation de produits locaux à la cantine. L'agence AAA.23 propose diverses actions permettant de faire un diagnostic de l'existant et des pratiques, l'achat, l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité, le respect de la loi EGALIM, des formations en direction du personnel. Le maire demande l'autorisation de signer la convention et tous autres documents afférant à cette évolution des pratiques.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

11. Prévoyance agents

A partir du 1 janvier 2025, la commune aura l'obligation de co-financer à 20% la prévoyance des agents. JL Joslin propose de s'associer au Centre de Gestion de la Creuse qui portera le groupement de commande de plusieurs collectivités. Cette mutualisation optimisera les coûts et la qualité des prestations aux bénéficiaires des agents.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

12. Règlement intérieur de la cantine et la garderie

Le maire lit les deux règlements intérieurs point par point. Après échange entre les membres du conseil municipal, le maire les soumet au vote. Ces documents seront distribués aux parents pour un retour signé à la rentrée des vacances de février. Des ajouts seront possibles à tout moment si besoin.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

13. DETR Travaux église

A la suite des nouveaux devis émis par les entreprises qui interviendront pour les travaux (abat son, système de programmation des cloches), le maire demande la modification du plan de financement avec un coût total à la baisse.

Entreprise Fayette 3597,45 € Heur'tch 5592 € soit 9189,45 € HT

Financement : DETR (25 %) 2297,36 € Conseil départemental Creuse (10%) 918,95 € Autofinancement 5973,14 €

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

14. Glissière de sécurité

La mairie a reçu 3720 € de subvention dans le cadre de la redistribution du produit des amendes de police 2022 pour l'installation d'une glissière de sécurité le long de la marre située à la sortie du bourg direction Aubusson. Le maire demande d'accepter le devis de 7178 € HT soit un reste à charge pour la commune de 3458 €.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

15. Clôture de l'espace jeux

M le Maire expose au Conseil la nécessité de clôturer l'espace de jeux, avec portail et portillon, derrière la salle polyvalente. Cet espace est utilisé au temps périscolaire, à la pause méridienne et aux récréations des enfants scolarisés à l'école primaire de St Marc à Frongier.

De plus cet espace est aussi public en dehors de ce temps scolaire, permettant l'accès aux jeux.

M le Maire propose de déposer un dossier de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation FIPDR.

Le devis travaux Chapuzet avec option Portail & Portillon s'élève à 9 971,07€HT

Le Fonds FIPDR peut participer entre 20 et 80%. M le Maire propose de demander 80%.

Le dossier de demande de participation est à déposer avant le 22 mars 2024.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Questions diverses

La maire présente l'avant-projet sommaire APS de l'extension de la salle polyvalente suite à la réunion d'un groupe de travail avec le cabinet d'architecte Bertaud-Ancel. L'APS tient compte des remarques et modifications proposées par les élus : un espace de stockage suffisant, un local ménage, des armoires de rangement pour la halte-garderie, un espace-scène, un nouveau système de ventilation et chauffage, un nouveau revêtement de sol.

M Ollier expose le dysfonctionnement d'un agent dans son rapport avec l'autorité. L'agent sera reçu par le Maire et les adjoints dès son retour.

V Martin indique qu'un calendrier-flyer réunissant toutes les animations 2024 à Saint Marc sera disponible et distribué début mars.

Fin du conseil à 21h30

Jean-Louis JOSLIN, Maire

Audrey FENILLE, Secrétaire de séance